



Commune de Tannay

COMMUNE DE TANNAY

Préavis de la Municipalité au Conseil communal

Préavis No 61/25

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE 80'600 CHF POUR LE RENFORCEMENT DE LA RIVE GAUCHE DU TORRY

Délégue municipale : Fabrice Beaux

Séance des commissions des finances et de l'urbanisme le 17 novembre 2025

Préavis présenté en séance du Conseil communal le 8 décembre 2025

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

◆ Téléphone 022 960 95 55 ◆ E-mail: greffe@tannay.ch ◆ www.tannay.ch
Ouvertures: mercredi et vendredi de 08h00 à 12h00

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le cadre de la révision du PA « Les Rives du Lac », un spécialiste des dangers naturels a dû évaluer les dangers et les risques liés aux aléas présents et proposer les mesures adéquates pour y remédier.

Deux catégories de dangers naturels sont répertoriées à Tannay sur les zones constructibles légalisées ou à proximité de ces dernières. Il s'agit d'un danger de glissement de terrain profond permanent (GPP) de degré moyen à faible et d'un danger d'inondation, liés au cours d'eau «Le Torry» de degré moyen à faible. L'analyse de ces risques et les mesures à prendre se trouvent dans le dossier du nouveau PA.

2. Objet

Le présent préavis concerne l'aléa de GPP. Le danger d'inondation liée au Torry est traité dans le projet de développement de notre zone lacustre par la mise à ciel ouvert du Torry en aval de la Route Suisse.

Toute parcelle touchée significativement (en termes de surface) par le danger GPP est incluse dans un secteur de restriction, calée en principe au parcellaire ou aux limites des zones d'affectation (voir l'extrait du PA au verso).

Pour l'ensemble du secteur des mesures de protection doivent être prises :

- Mesure à l'objet : Pour chaque construction future, selon les caractéristiques de celle-ci, un ingénieur spécialisé en géotechnique et un ingénieur civil devront définir et dimensionner les mesures appropriées pour lutter contre les mouvements de terrain ;
- Mesure collective : Pour l'ensemble du secteur, l'élément stabilisateur est l'ensemble des enrochements le long de la rive gauche du Torry qui empêche l'érosion du pied du glissement.

L'objet de ce préavis est la remise en état de ces enrochements. Cela a justifié la zone de danger moyen de la carte des dangers car la protection existante a été jugée insuffisante.

3. Travaux prévus (voir plan ci-après)

Nous avons eu plusieurs consultations avec notre mandataire (WSP Ingénieurs conseils) et des représentants de la Direction générale de l'environnement : DGE-EAU, DGE-FORET, DGE-BIODIV et DGE-UDN. La direction des SITSE a également participé dans ces discussions car ils vont reprendre la responsabilité du cours du Torry lorsque ces travaux seront exécutés. La reprise de la gestion et de l'entretien régulier du Torry par les SITSE est conditionnée à la réalisation de ces travaux de renforcement, qui permettront d'assurer la sécurité et la pérennité des aménagements.

L'avis de ces experts, en considérant la proportionnalité des mesures envisageables, était de limiter les travaux à une réparation des tronçons où la protection actuelle est endommagée (enrochements tombés) ou insuffisante, y compris par le remplacement de certains gabions.

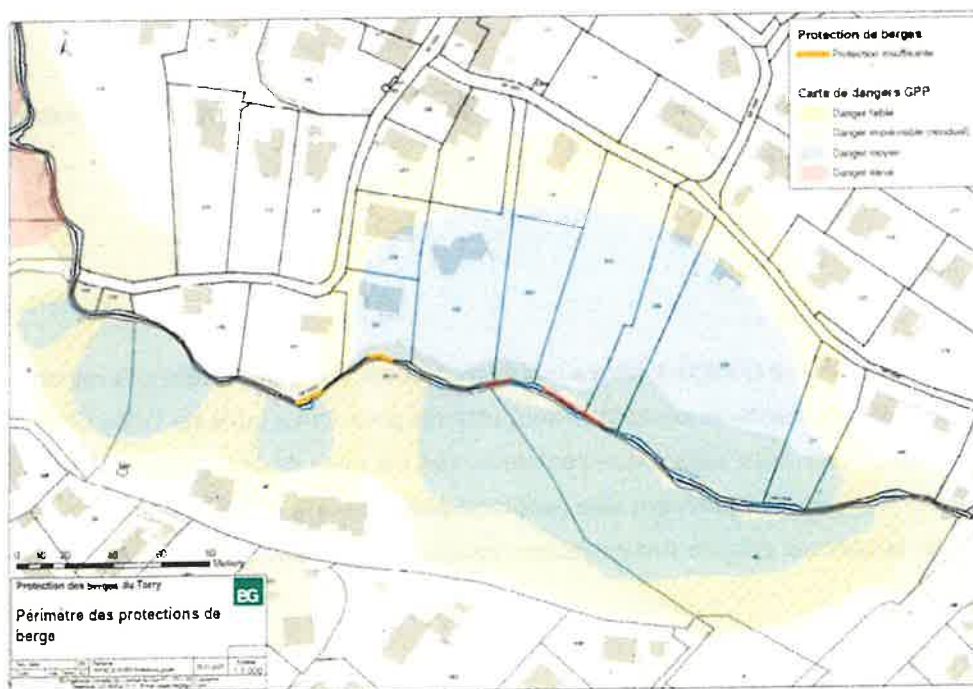
- Les tronçons « sans protection » ne montrent pas d'évidence d'érosion ;
- Le nouveau PA affect la quasi-totalité du secteur de danger-moyen en zone de verdure, donc inconstructible ;
- Seuls les endroits où les enrochements actuels sont endommagés montrent l'effet d'une légère érosion ;
- Renforcer le pied de certains seuils par le renforcement de certains enrochements.



Extrait Plan d'affectation en élaboration

La zone de danger de glissement de terrain

Le secteur de restrictions lié à la présence de ces dangers figure sur le plan ci-dessous et les prescriptions qui s'y appliquent sont intégrées dans le règlement du Plan d'affectation communal.



Projet d'enrochement rive gauche du Torry		
Libellé	HT	TTC
Préparation dossier de subventionnement	735	
Préparation/gestion de l'appel d'offres marché public (déjà effectué)	9'576	
Projet d'exécution	3'535	
Suivi des travaux	5'385	
Frais (5%)	1'000	
Sous-total	21'022	22'725
Convention avec les propriétaires (Accès)	1'000	
Frais spécialistes biologie/environnement	4'000	
Sous-total	5'000	5'405
Exécution des travaux avec Gasser		45'182
Divers et imprévus (10%)	6755	7'301
Total		80'613
Arrêté à		80'600

Pour s'assurer d'avoir le meilleur prix nous avons mandaté WSP Ingénieurs pour procéder à un appel d'offre sur invitation à trois sociétés. Il en ressort que la société Gasser Construction nous a proposé le prix le plus intéressant et a également la plus grande expérience dans ce type de travaux en cours d'eau. Le montant total du projet s'élève à 80'600 CHF et sera amorti sur une période de 30 ans.

Il est à noter que nous sommes en discussion avec l'Etat de Vaud afin de déterminer si ces travaux peuvent être subventionnés et dans l'affirmatif jusqu'à quel montant.

4. Conclusion

Avec la réalisation de cette mesure collective (travaux d'enrochement) conjointement aux mesures à l'objet pour les nouvelles constructions, les standards de protection sont atteints pour l'ensemble de l'aléa GPP. Les risques qui restent sont considérés acceptables pour autant que l'entretien des mesures de protection soit garanti. Il est à relever que la réalisation de ces travaux est également une condition préalable à la reprise de la responsabilité du cours d'eau par les SITSE, qui assureront ensuite son entretien régulier, garantissant ainsi la pérennité des mesures de protection mises en place.

Le Conseil communal de Tannay

vu le préavis n° 61/25 relatif à une demande de crédit de HF 80'650.00 pour le renforcement de la rive gauche du Torry

vu le rapport de la Commission des finances et celle de l'urbanisme chargées d'étudier cet objet,

ouï les conclusions des Commissions susmentionnées,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'approuver le préavis 61/25 concernant une demande de crédit de HF 80'650.00 pour le renforcement de la rive gauche du Torry, l'engagement des travaux nécessaires pour remettre en l'état les enrochements rive gauche du Torry afin d'avoir une protection adéquate contre l'érosion du pied du glissement du terrain, l'emprunt de ce montant si nécessaire.

Adopté en séance de Municipalité du 14 octobre 2025, pour soumission au Conseil communal de Tannay.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

Denise Rudaz



La Secrétaire

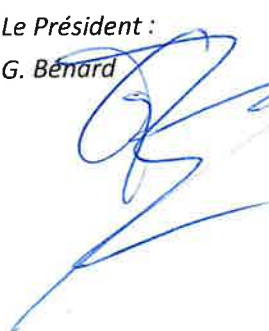
Martine Ray-Suillot



Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 8 décembre 2025

Le Président :

G. Bénard



The seal of the Commune of Tannay is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants. The top-left quadrant contains a cross, the top-right a lion, the bottom-left a bear, and the bottom-right a bird. The shield is surrounded by a wreath. The text 'CONSEIL COMMUNAL' is written in a circle around the top, and 'DE TANNAY' around the bottom. There are two stars on either side of the bottom text.

La Secrétaire :

A.-S. Nuoffer



Conseil communal de Tannay
Commission des finances

Tannay, le 17 novembre 2025

Rapport sur :

**Préavis No. 61/25 de la Municipalité relatif à une demande de crédit
de Fr. 80'650 Fr pour le renforcement de la rive gauche du Torry**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 17 novembre 2025 en présence de M. Fabrice Beaux, Municipal, afin d'étudier **des travaux de protection et renforcement par enrochement de deux points des berges du Torry** pour un coût de Fr. 80'650.

Après avoir étudié les plans des travaux envisagés et posé de nombreuses questions techniques, la Commission des finances est satisfaite des explications données par Monsieur Fabrice Beaux

et vous recommande d'approuver le préavis N° 61/25 de la Municipalité.

Jean Marc Keller, Arcadio Mir, François Stettler, Nicole Wermuth Keyaerts (Présidente),

Arnaud Weil (rapporteur)



Arnaud Weil.

COMMISSION DE L'URBANISME

Conseil Communal de Tannay

Tannay, le 25 novembre 2025

Rapport concernant : Préavis n°61/25 « Renforcement de la rive gauche du Torry pour un montant de 80'600 CHF »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

Les membres de la Commission de l'Urbanisme et de la Commission des Finances se sont réunis au château de Tannay le 17 novembre 2025, en présence de Monsieur Fabrice Beaux pour une présentation du préavis n°61/25, concernant le renforcement de la rive gauche du Torry.

Pour donner suite aux recommandations dans la révision du Plan d'Affectation lié aux dangers naturels, surtout le glissement de terrain profond permanent due au cours de l'eau du Torry, des consultations avec des experts et techniciens cantonaux ont abouti aux travaux proposés.

Nous avons été satisfaits des explications de la nécessité de travaux et le choix de la société Gasser Construction après un appel d'offre.

La question s'est posée de savoir si Mies entreprendrait des travaux similaires pour l'autre rive. Il a été assuré que des discussions avaient eu lieu avec eux et que cela n'avait pas été jugé nécessaire.

La Commission de l'Urbanisme tient à remercier Monsieur Fabrice Beaux pour ses explications et les réponses aux questions posées lors de la réunion. **Au vu de ce rapport, la Commission de l'Urbanisme vous recommande d'accepter le préavis n°61/24 tel que présenté et de ce fait :**

- **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux présentés dans le présent préavis (n°61/25)**
- **de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 80'600 dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire**

Jane Ferguson

Caitlin Monney

Jane Ferguson
(Rapporteur)

Arnold
ARNOLD WSL
RAP.



Présidé par M. Guillaume Bénard, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

Où l'exposé de la Municipalité,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE / REFUSE



A l'unanimité



A la majorité

OUI

NON

BLANC

NUL

ABSTENTION

Préavis N°61

**Préavis relatif à une demande de crédit de CHF 80'650.00 pour
le renforcement de la rive gauche du Torry.**

*Conformément aux articles 160 et ss. LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité
dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.*

Ainsi délibéré en séance du 08.12.2025

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire

Anne-Sophie Nuoffer